

## I – Les relations extérieures du Canada

Hélène Galarneau

Volume 20, numéro 3, 1989

Les études stratégiques : où en sommes-nous?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702548ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702548ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galarneau, H. (1989). I – Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 20(3), 669–700. <https://doi.org/10.7202/702548ar>

# Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

Hélène GALARNEAU et Manon TESSIER\*

## I — Les relations extérieures du Canada

(avril à juin 1989)

### A — Aperçu général

La deuxième session de la 34<sup>ème</sup> législature s'ouvrait le 3 avril avec la lecture d'un discours du Trône qui mettait largement l'accent sur l'économie et la nécessité de contrôler le déficit national. Suivant cet objectif de résorption du déficit, le gouvernement canadien choisissait la voie des restrictions budgétaires pour la préparation de son budget qui était présenté prématurément le 26 avril lors d'une conférence de presse. Les coupures contenues dans ce budget touchaient principalement le ministère de la Défense nationale et l'Aide publique au développement.

Désireux de s'adapter aux changements de l'économie mondiale, le gouvernement insistait au cours du trimestre sur sa stratégie commerciale, baptisée « Horizon le Monde », à l'égard de la région Asie-Pacifique, de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord. Le ministre du Commerce extérieur et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures mentionnaient à plusieurs reprises cette grande stratégie et ses politiques sous-jacentes pour l'Europe de 1992 et le « Pacifique 2000 ». Les deux ministres prenaient également part à quelques consultations en Europe sur la politique économique, le commerce et l'environnement à Paris lors de la réunion de l'OCDE, à Bruxelles au sein du Comité mixte de coopération Canada-CEE et lors d'une mission commerciale en Espagne. Les sommets de l'OTAN et de la Francophonie et les réunions économiques multilatérales, particulièrement celles du GATT, constituaient les autres événements multilatéraux du printemps. Soulignons enfin au Canada la consternation générale qui suivit les événements du mois de juin en Chine et la première visite d'un Président israélien en fin de trimestre.

### B — Les politiques de défense

#### 1 — Les impacts du budget sur les prévisions du Livre blanc

Le budget fédéral présenté en avril par le ministre des Finances, M. Michael Wilson, met en veilleuse plusieurs propositions contenues dans le Livre blanc sur la

\* *Documentaliste et documentaliste-adjointe au CQRI.*

*Revue Études internationales, volume XX, n° 3, septembre 1989*

défense de 1987. Bien que le budget de la Défense connaisse une croissance par rapport aux prévisions de dépense de 1988, il accusera une réduction de \$575 millions par rapport au budget attendu pour 1989-1990 et une réduction de \$600 millions pour l'année suivante. Au total, le budget de la Défense baisserait de \$2,74 milliards au cours des cinq prochaines années. Cependant, pour l'exercice 1993-1994, soit à la fin de la période de réduction du déficit, il retrouverait le niveau de financement énoncé dans le Livre blanc, c'est-à-dire un taux de croissance réelle de 2 % par année.

Sans remettre en question l'exposé de la politique de défense de 1987 auquel le gouvernement se déclare toujours fidèle, les prévisions budgétaires modifient de nombreux programmes de modernisation d'équipement. Ainsi, le programme d'acquisition d'une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire a été définitivement abandonné, ce qui met en suspens le remplacement des sous-marins *Oberon*. Les acquisitions de nouveaux avions CF-18 et d'avions supplémentaires de patrouille maritime ont également été annulées. Quant aux achats de véhicules tout terrain pour la Milice, ils ont été réduits de moitié, de même que le nombre de nouveaux chars pour les Forces canadiennes en Europe. De plus, le ministre Wilson annonçait la fermeture complète de sept bases militaires et la fermeture partielle de sept autres.<sup>1</sup> Le gouvernement s'engageait toutefois à examiner des alternatives pour combler le vide créé par l'abandon de ces programmes et à élaborer un nouveau plan de modernisation des forces navales du Canada.<sup>2</sup> Dans les jours suivants, lors d'un débat en Chambre, plusieurs ministres conservateurs affirmaient que le gouvernement avait toujours l'intention de se doter d'un brise-glace de catégorie polaire 8 prévu depuis trois ans déjà. Ni les coûts ni les détails de l'opération n'étaient dévoilés.<sup>3</sup> Des contrats étaient également octroyés à deux entreprises en juin pour élaborer des projets en vue de la construction de 12 navires de défense côtière.<sup>4</sup> Au nombre des projets touchés par les contraintes budgétaires, on notera également l'abandon, annoncé le 26 juin par le gouvernement, du projet de construction du dernier groupe de six frégates pour la Marine canadienne.<sup>5</sup>

Au lendemain de l'annonce de ces coupures budgétaires, le ministre de la Défense nationale, M. William McKnight, reconnaissait les problèmes soulevés par l'abandon de ces projets pour le maintien de la présence canadienne dans l'Arctique et le respect de sa souveraineté dans cette région. Le quotidien *The Globe and Mail* rapportait que le ministre avait soulevé la possibilité de faire appel à des vaisseaux alliés, américains ou britanniques, pour assurer la surveillance de ces eaux.<sup>6</sup> « Pour répondre à la nécessité d'assurer une surveillance efficace le long du littoral canadien et d'affirmer (sa) souveraineté », le Canada décidait de se doter, apprenait-on à la toute fin du trimestre, de trois avions de surveillance de type *Arcturus*. Ces nouveaux appareils

1. Michel C. AUGER, *Le Devoir*, 29 avril 1989, p. A2, *The Globe and Mail*, 29 avril 1989, pp. A-9 et A-13 et *Defence Newsletter*, vol. 8, no. 4, pp. 1-4.

2. *Defence Newsletter*, vol. 8, no. 4, p. 1; voir aussi Caroline BYRNE, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> mai 1989, p. A3 et Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 19 mai 1989, pp. A1 et A10.

3. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 8 mai 1989, pp. A1 et A5 et 9 mai 1989, p. A3.

4. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 32/89*, 21 juin 1989.

5. Pierre APRIL, *Le Soleil*, 27 juin 1988, pp. A1 et A2.

6. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 28 avril 1989, pp. A1 et A2.

seront utilisés pour les opérateurs de patrouille maritime, de surveillance de l'environnement ainsi que lors de missions de recherche et de sauvetage.<sup>7</sup>

On apprenait également au cours du trimestre, qu'en raison des restrictions budgétaires, l'engagement du Canada de consolider ses forces militaires en Europe par l'envoi d'une nouvelle brigade ne pourrait être rempli. La présence des soldats canadiens stationnés en Allemagne fédérale sera toutefois maintenue, a précisé le ministre de la Défense, pour qui « l'engagement du Canada envers l'OTAN n'est pas modifié ».<sup>8</sup>

## 2 - L'OTAN

Le différend sur l'ouverture de négociations sur la réduction des forces nucléaires à courte portée (SNF) basées en Europe centrale qui, depuis des mois, divisait les membres de l'Alliance, trouvait une issue positive lors du Sommet de l'OTAN en mai. Plus tôt au cours du trimestre, le Canada avait effectué à diverses reprises des tentatives de conciliation pour rapprocher la position ouest-allemande, d'une part, favorable à l'ouverture « prochaine » de négociations avec l'Union soviétique sur cette classe d'arme et la position américaine, d'autre part, souhaitant plutôt la préséance des négociations de désarmement sur les armes conventionnelles et la modernisation des quatre-vingt-huit missiles *Lance*.

D'abord, en mai, des discussions sur ce différend figuraient en bonne place de l'ordre du jour de la première visite officielle au Canada du nouveau secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner.<sup>9</sup> Au cours de cette visite de deux jours, M. Wörner s'entretenait notamment avec le Premier ministre canadien, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense, des possibilités d'un compromis proposé par le Canada. M. Wörner recommandait alors au gouvernement canadien d'user de sagesse en ne prenant pas de position en faveur d'une des parties « spécialement à ce moment où il serait possible de jouer un rôle dans la recherche d'un terrain d'entente ».<sup>10</sup> Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, devait communiquer par écrit à ses homologues américain, britannique et ouest-allemand, la teneur de la suggestion canadienne laquelle lierait une proposition sur la modernisation des missiles et un engagement à des négociations avec l'Union soviétique sur leur réduction.<sup>11</sup>

Les discussions sur ce différend étaient de nouveau reprises, les jours suivants, lors de la visite aux États-Unis du premier ministre Mulroney et de M. Clark. Au sortir des discussions, le président américain qualifiait de « constructives » les propositions soumises par les représentants canadiens. Interrogé sur le contenu des suggestions canadiennes, M. Mulroney soutenait qu'il s'agissait « d'idées parmi d'autres »

7. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> juillet 1989, pp. A1 et A2 et Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 34/89*, 30 juin 1989.

8. Michel C. AUGER, *Le Devoir*, 11 mai 1989, p. A3.

9. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 095*, 26 avril 1989.

10. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 3 mai 1989, pp. A1 et A11.

11. *Ibid.*, 4 mai 1989, p. A10.

indiquant le désir du Canada « de trouver un terrain d'unanimité pour le Sommet de Bruxelles qui doit conserver la solidarité des Alliés ». <sup>12</sup>

Le 11 mai, à la suite de l'annonce faite par l'URSS d'une réduction unilatérale de ses forces nucléaires tactiques et la présentation de propositions sur la réduction des armements conventionnels, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures précisait la position canadienne. Il indiquait alors que « le Canada est favorable à l'ouverture des négociations sur les réductions, mais non à l'élimination des missiles tactiques et qu'il est en outre disposé à appuyer la modernisation des forces SNF de l'OTAN. La première étape de toute négociation du genre devrait consister à ramener les forces asymétriques de l'URSS au niveau de celles de l'OTAN ». <sup>13</sup>

Le 30 mai, lors du Sommet de l'OTAN, les propositions de désarmement émises par le président américain étaient saluées par les Alliés occidentaux et un compromis sur la question des SNF trouvé. On peut lire dans le texte final qu'« une fois la mise en oeuvre d'un tel accord (sur les armes classiques) engagée, les États-Unis, en concertation avec leurs alliés, sont prêts à entamer une négociation visant à parvenir à une réduction partielle des forces américaines et soviétiques en missiles nucléaires à courte portée basés à terre ». <sup>14</sup> D'autre part, le texte stipule que la décision concernant la mise en place de nouvelles armes remplaçant les missiles *Lance* sera traitée en 1992, les Alliés reconnaissant toutefois « l'intérêt que présente la poursuite par les États-Unis du financement des recherches concernant ce système de remplacement ». <sup>15</sup> À l'issue du Sommet, le Premier ministre canadien soulignait le rôle joué par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Clark, qui, par sa suggestion d'utiliser les termes « réduction partielle », aurait pavé la voie à la résolution du débat sur cette question. <sup>16</sup>

Par ailleurs, le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'OTAN était souligné le 4 avril par le ministre de la Défense nationale qui déclarait par voie de communiqué que cette alliance avait « été à l'origine de la plus longue période de paix et de stabilité en Europe depuis près de deux siècles ». Le communiqué rappelait également que l'alliance procure au pays une sécurité à un coût plus bas que ne le permettrait une politique d'indépendance ou de neutralité et lui assure une voix à la prise de décision au sein de l'Alliance « tout en le laissant libre de mener la politique étrangère de son choix ». La ministre associée de la Défense, Mme Mary Collins, ajoutait qu'il était « essentiel de poursuivre cependant les efforts de renouveau » au sein de l'Alliance, particulièrement en matière de dialogue Est-Ouest. <sup>17</sup>

12. Michel C. AUGER, *Le Devoir*, 5 mai 1989, p. A5 et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 5 mai 1989, pp. A1 et A2.

13. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 109*, 11 mai 1989.

14. *Le Monde*, 31 mai 1989, p. 1; voir aussi *Le Devoir*, 30 mai 1989, pp. A1 et A8 et 31 mai 1989, pp. A1 et A10 et Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 30 mai 1989, pp. A1 et A10.

15. *Le Monde*, 31 mai 1989, p. 1.

16. Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 31 mai 1989, pp. A1 et A10 et 7 juin 1989, p. A14; voir aussi *The Globe and Mail*, 3 juin 1989, p. A7.

17. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 16/89*, 4 avril 1989.

### 3 – La sécurité et la coopération en Europe

Le Canada s'adressait le 13 juin au gouvernement tchécoslovaque pour demander l'inspection d'un exercice militaire. Il s'agissait de la première demande de ce genre effectuée par le Canada en vertu des dispositions établies par le Document de la conférence de Stockholm auquel il a adhéré en 1986. Quatre observateurs des Forces canadiennes devaient entreprendre le 14 juin, pour une période de 48 heures, l'inspection d'une activité militaire censée se dérouler, selon le gouvernement tchécoslovaque, du 12 au 16 juin. Cette mesure, souligne le communiqué gouvernemental, « démontre l'engagement ferme du Canada à l'égard des mesures de confiance et de sécurité prévues par le Document de Stockholm ainsi que la conviction que ces mesures servent à augmenter le niveau de confiance en Europe ».<sup>18</sup>

Le 30 mai s'ouvrait à Paris, pour quatre semaines, la première réunion de la Conférence de la CSCE sur la dimension humaine. À cette occasion, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, dressait devant les 35 pays participant, un bilan des engagements pris à Vienne en matière de droits humains, de contacts entre les personnes et de coopération d'ordre humanitaire. Il saluait les progrès accomplis en Pologne, en Hongrie et en Union soviétique dans ces domaines et retenait, parmi les pays dont « la performance n'était pas à la hauteur des engagements pris à Vienne », la Bulgarie et la Roumanie. Estimant « désuètes » et « inacceptables » les politiques de ces deux pays, il les exhortait à respecter les obligations contractées dans le cadre de la CSCE et à servir la cause de la paix et de la sécurité en Europe.<sup>19</sup> À la mi-juin, le quotidien *Le Devoir* parlait des travaux de la Conférence en termes de « deux semaines de dialogue de sourds » au cours desquelles les délégués de l'Est et de l'Ouest, y compris le chef de la délégation canadienne, M. William Bauer, ont échangé la liste des droits dont seraient privés les citoyens de l'autre camp.<sup>20</sup>

### C — Les politiques économiques et commerciales

Dans le budget présenté en Chambre le 27 avril, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, anticipait des dépenses de \$142,9 milliards pour l'année en cours comparativement à \$133 milliards pour 1988-89. M. Wilson prévoyait également un déficit fédéral de \$30,5 milliards, une augmentation supérieure à la somme de un milliard initialement prévue au déficit en 1988-89. La hausse des taux d'intérêt se répercutait notamment sur le coût du service de la dette pour laquelle une augmentation de plus de \$6 milliards était anticipée. Au chapitre des dépenses, le gouvernement sabrait principalement dans deux postes budgétaires: la Défense et l'Aide publique au développement, qui subissaient 60 % de toutes les coupures prévues pour 1990 et près de 50 % de celles de l'année suivante.<sup>21</sup> (Les détails de ces réductions sont repris dans les sections respectives).

18. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 138*, 13 juin 1989.

19. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/26*, 30 mai 1989.

20. *Le Devoir*, 10 juin 1989, p. A5.

21. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 27 avril 1989, pp. A1 et A10 et 28 avril 1989, pp. A1 et A10 et Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 27 avril 1989, pp. A1 et A2; voir aussi, *The Financial Post*, 1<sup>er</sup> mai 1989, p. 7.

Au cours du trimestre, les dirigeants canadiens insistent sur la stratégie d'expansion commerciale du Canada sur le marché mondial pour les années quatre-vingt-dix. D'abord, au début d'avril, lors d'une Conférence des dirigeants d'entreprises sur l'Europe de 1992, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, expliquait que, devant les défis posés par les changements survenant dans les économies de l'Europe et de l'Asie et l'émergence d'une « triade globale » constituée par l'Amérique du Nord, la Communauté européenne et la région Asie-Pacifique, le Canada entendait s'appuyer sur une stratégie prenant racine dans l'Accord de libre-échange (ALE) et le GATT. L'ALE, prévoyait-il, devait paver la voie à une plus grande compétitivité canadienne en Amérique du Nord, en Europe, dans la région Asie-Pacifique alors que la libéralisation des échanges dans le cadre du GATT ouvrirait des débouchés entre ces trois « méga-marchés ».<sup>22</sup> À la fin avril, c'était au tour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, de préciser les initiatives entreprises par le Canada en ce sens pour l'Europe et l'Asie.<sup>23</sup> En mai, le ministre Crosbie reprenait les principaux thèmes de cette politique commerciale à l'occasion de l'inauguration à Ottawa du Centre sur la politique commerciale et le droit des échanges commerciaux. Il qualifiait la stratégie canadienne de « tripolaire » et de « mondiale » : « si nous sommes concurrentiels dans les trois méga-économies, nous serons concurrentiels n'importe où dans le monde » concluait-il.<sup>24</sup> M. Crosbie annonçait également à cette occasion, la création, dans des universités canadiennes, de trois nouveaux centres d'études en administration internationale des affaires et une augmentation de l'appui financier aux cinq centres déjà existants.<sup>25</sup>

Par ailleurs, on apprenait qu'à partir du 8 mai, la liste canadienne des marchandises d'importation contrôlée incluerait dorénavant les oeufs d'incubation et les poussins de poulet à chair. Le ministre Crosbie estimait cette mesure conforme aux règlements du GATT et aux présentes négociations commerciales multilatérales et informait les partenaires commerciaux du Canada des modalités d'administration des nouveaux contrôles et du niveau des contingents à l'importation.<sup>26</sup>

## D — Les politiques d'aide au développement

L'engagement du Canada de hausser graduellement la part de son produit national brut consacrée à l'aide publique au développement pour la porter à 0,6 % d'ici 1995 était remis en cause par les mesures contenues dans le budget fédéral. Avec ces restrictions budgétaires qui sabrent de 12 % le budget de l'aide pour 1989-1990, l'APD tombera à 0,43 % du PNB en 1989-1990, pour remonter à 0,45 % en 1990-1991. Au total, \$1,8 milliard sera retranché des crédits d'aide extérieure et du budget de

22. Ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et discours no 89/10*, 10 avril 1989.

23. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/14*, 19 avril 1989; voir aussi Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/16*, 26 avril 1989.

24. Ministre du Commerce extérieur, *Discours no 89/19*, 5 mai 1989 et John KOHUT, *The Globe and Mail*, 6 mai 1989, p. B3; voir aussi, Ministre du Commerce extérieur, *Discours no 89/21*, 16 mai 1989.

25. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 101*, 5 mai 1989.

26. *Ibid.*, *Communiqué no 102*, 5 mai 1989.

l'ACDI au cours des cinq prochaines années. L'essentiel de ces compressions touchera l'aide alimentaire, qui subit une réduction de \$66 millions tandis que \$67 millions seront affectés au déménagement du personnel et des bureaux de l'ACDI à l'étranger afin de décentraliser cet organisme.<sup>27</sup> Le 2 mai, lors d'une rencontre avec l'Association des exportateurs canadiens, la ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, affirmait encore l'importance accordée par le gouvernement canadien au partenariat avec le secteur privé dans le domaine de l'aide au développement. Elle annonçait en ce sens que le budget du Programme de coopération industrielle augmenterait de 20 % passant de \$51 millions à \$61 millions.<sup>28</sup>

## E — Les politiques d'immigration

Le quotidien *Le Devoir* publiait au début du trimestre des données fournies dans un rapport de la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugiés (CISR). Celui-ci rapporte, que sur les 1937 enquêtes déclarées ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 487 requérants ont obtenu une réponse définitive, soit pour 455 d'entre eux, l'obtention du statut de réfugiés devant le CISR. Les 32 autres se voyaient opposer un refus. Dès l'étape de l'enquête préliminaire, 1475 dossiers ont été référés à la CISR et 108 ont été refusés faute d'« un minimum de fondement ».<sup>29</sup> Pour sa part, le quotidien torontois *The Globe and Mail*, rapportait le 10 mai que le nombre de requérants au statut de réfugiés arrivés entre mai 1986 et janvier 1989 s'élevait au-delà du chiffre de 85,000 initialement anticipé en décembre pour atteindre un total de 124,000 personnes.<sup>30</sup>

Le moratoire protégeant de l'expulsion les ressortissants haïtiens, qui avait été levé en janvier, était rétabli au début d'avril, après qu'une tentative de coup d'État ait ébranlé ce pays. La suspension d'expulsions de réfugiés en situation illégale au Canada s'appliquait également aux ressortissants libanais, la situation prévalant dans ce pays, étant, elle aussi, jugée trop délicate.<sup>31</sup> Le 27 avril, le Canada ouvrait un bureau temporaire à Nicosie, à Chypre, et y dépêchait un agent des visas pour traiter les demandes présentées par les Libanais ayant des parents au pays et qui n'auraient pas été en mesure de se rendre à l'ambassade canadienne de Damas chargée du programme d'immigration pour le Liban. En raison du nombre de requêtes formulées, les effectifs du bureau de Nicosie étaient augmentés à la mi-juin.<sup>32</sup> La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, précisait alors que 84 visas

27. Charlotte MONTGOMERY et Don DOWNEY, *The Globe and Mail*, 28 avril 1989, p. A13, Paul KORING, *The Globe and Mail*, 29 avril 1989, p. A8 et Michel AUGER, *Le Devoir*, 29 avril 1989, p. A2.

28. ACDI, *Communiqué no 89-28*, 2 mai 1989; voir aussi Hugh WINSOR, *The Globe and Mail*, 3 mai 1989, p. A4 et Marie TISON, *Le Devoir*, 3 mai 1989, p. A2.

29. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 7 avril 1989, p. A2.

30. Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 10 mai 1989, pp. A1 et A2.

31. Marie TISON, *Le Devoir*, 15 avril 1989, p. A2.

32. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 89-05*, 5 juin 1989 et Gouvernement du Canada, *Communiqué no 139*, 13 juin 1989; voir aussi Janet STEFFENHAGEN, *The Globe and Mail*, 31 mai 1989, p. A18.

d'immigrants et 166 visas de visiteurs avaient été délivrés et 478 nouvelles demandes approuvées. Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration proposait à la fin du mois d'accélérer le processus d'immigration des citoyens libanais en désignant les réfugiés de ce pays dans une catégorie particulière, ce qui leur assurerait une admission rapide pour des raisons humanitaires.<sup>33</sup>

En juin, c'était les circonstances prévalant en Chine qui obligeait le ministère de l'Emploi et de l'Immigration à prendre des mesures sur l'admission ou la présence des citoyens chinois au Canada. Ainsi, à partir du 16 juin, aucun visiteur, étudiant, travailleur temporaire ou touriste originaire de Chine n'était tenu de quitter le Canada et les renvois de réfugiés illégaux vers ce pays étaient suspendus. L'ambassade canadienne à Beijing devait traiter avec célérité les demandes présentées par des personnes à la charge d'étudiants chinois ou parrainées par des parents se trouvant au Canada.<sup>34</sup>

Par ailleurs, on apprenait, le 2 mai, la création du Comité consultatif de l'immigration des gens d'affaires. Entre autres tâches, ce comité évaluera l'efficacité du programme d'immigration des gens d'affaires, les possibilités d'abus et les répercussions potentielles de ce programme pour les entreprises du secteur privé.<sup>35</sup>

Les nouvelles politiques canadiennes d'immigration en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier étaient toujours contestées au printemps par les organismes d'aide aux réfugiés. Au début de mai, une cour fédérale reconnaissait la recevabilité de la démarche juridique entreprise par le Conseil canadien des Églises qui doute de la constitutionnalité de la loi fédérale.<sup>36</sup> Un porte-parole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration indiquait, dès le lendemain, que ce jugement serait porté en appel par le ministère.<sup>37</sup> À la fin du même mois, devant les critiques d'organisations non-gouvernementales reprochant aux responsables canadiens de ne pas effectuer un suivi des personnes expulsées afin de contrôler leur sécurité, Mme McDougall déclarait à un comité des Communes que son ministère ne se livrerait pas à de telles surveillances hors des frontières canadiennes.<sup>38</sup>

## F — Organisations et rencontres internationales

### 1 — L'ONU

Le Canada se montrait toujours fort actif au sein des opérations de maintien de la paix à Chypre et en Namibie, et évaluait par ailleurs la possibilité de participer à l'envoi de casques bleus au Cambodge.

33. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 22 juin 1989, cité par l'*Argus*, 22 juin 1989, p. A14.

34. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 89-12*, 16 juin 1989 et Gay ABBATE, *The Globe and Mail*, 15 juin 1989, p. A9.

35. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 89-07*, 2 mai 1989.

36. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 2 mai 1989, p. A3.

37. *The Globe and Mail*, 3 mai 1989, p. A11.

38. *The Globe and Mail*, 26 mai 1989, p. A17.

D'abord, le 4 avril, après l'accord survenu entre les gouvernements des communautés grecque et turque à Chypre, on apprenait que des forces militaires canadiennes assureraient par une surveillance accrue la supervision du retrait des soldats de trois postes d'observation situés à Nicosie.<sup>39</sup> Le mois suivant, le Canada se joignait à plusieurs autres pays dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU, pour souligner leur inquiétude devant l'accroissement du déficit de la force onusienne à Chypre. Les signataires évoquaient l'idée d'un financement partagé entre tous les pays membres pour pallier la diminution des donations volontaires qui constituent la principale source de revenu pour cette opération.<sup>40</sup>

Le 5 avril, les gouvernements du Vietnam et du Cambodge invitaient le Canada, la Pologne et l'Inde à former une commission de surveillance chargée de superviser le retrait des soldats vietnamiens présents au Cambodge. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, expliquait alors que le Canada n'envisagerait de participer à une telle opération qu'à certaines conditions, l'une d'elles étant que les deux parties confirment leur appui total à une force internationale de maintien de la paix investie d'un mandat clair et pour une durée déterminée.<sup>41</sup>

L'essentiel de l'attention des membres des Nations Unies se portait cependant sur la situation en Namibie après l'incursion dès le 1<sup>er</sup> avril en territoire namibien de la SWAPO et le déclenchement des combats qui suivirent avec les troupes sud-africaines. Le 5, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, estimait qu'il était « absolument essentiel que l'ONU intervienne dans les meilleurs délais » et poursuivait ses discussions avec le Secrétariat de l'ONU pour renforcer le contingent de 65 militaires canadiens présents en Namibie.<sup>42</sup> Le gouvernement canadien autorisait le 12 avril l'accélération du déploiement de ses troupes et fournissait un appui aérien supplémentaire, deux avions de transport, aux forces du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. Le reste des effectifs canadiens, environ deux cents militaires, quittaient le pays la journée même pour Windhoek.<sup>43</sup> Le plan des Nations Unies pour le rapatriement des réfugiés namubiens, qui devait débiter à la mi-mai, était retardé jusqu'en juin par des négociations avec l'administration sud-africaine en Namibie pour l'obtention d'une amnistie générale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures accueillait avec satisfaction le début du processus de rapatriement des réfugiés et souhaitait par la même occasion que de nouveaux progrès soient réalisés en vue de la libération des détenus politiques.<sup>44</sup> Il annonçait quelques jours plus tard que le Canada fournirait 4,000 urnes qui serviront aux élections prévues pour le mois de novembre en Namibie. Les Nations Unies faisaient d'ailleurs appel à un canadien, M. Harry Neufeld, pour établir une liste informatisée des électeurs.<sup>45</sup>

39. *The Globe and Mail*, 6 avril 1989, p. A4.

40. *The Globe and Mail*, 25 mai 1989, p. A8.

41. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 72*, 5 avril 1989; Mary KAY MAGISTAD, *The Globe and Mail*, 6 avril 1989, p. A9.

42. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 074*, 5 avril 1989, et Paul KORING, *The Globe and Mail*, 6 avril 1989.

43. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 082*, 11 avril 1989, et Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 19/89*, 13 avril 1989.

44. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 144*, 15 juin 1989.

45. *Ibid.*, *Communiqué no 152*, 22 juin 1989.

La Conférence internationale sur les réfugiés indochinois convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies et organisée par le Haut-Commissariat pour les réfugiés se déroulait les 13 et 14 juin à Genève. Le Canada y était représenté par Mme Barbara McDougall, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La Conférence adoptait un plan d'action qui recommande entre autres d'encourager le rapatriement volontaire des personnes à qui est refusé le statut de réfugié politique. Plusieurs pays, dont le Canada, répondaient à l'appel d'une augmentation des programmes de réinstallation. À l'issue de la Conférence, Mme McDougall déclarait que le Canada était prêt à accueillir, d'ici trois ans, près de 16,000 réfugiés indochinois dont 10,000 se trouvant actuellement dans des camps de réfugiés.<sup>46</sup>

On apprenait également au cours du trimestre que le Canada verserait une somme de \$35 000 au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones.<sup>47</sup>

## 2 – L'Agence internationale de l'Énergie

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jake Epp, participait à la réunion, de niveau ministériel, du conseil de direction de l'AIE qui se tenait le 30 mai à Paris. Lors de cette réunion principalement consacrée aux questions environnementales, le ministre canadien rappelait l'engagement du Canada à chercher des solutions aux problèmes environnementaux et exposait notamment l'idée d'une action concertée des membres de l'AIE dans divers domaines parmi lesquels la collaboration lors de déversements accidentels de pétrole et le développement de nouvelles technologies de l'énergie pouvant contribuer à l'efficacité énergétique. « Nous attendons avec impatience un débat continu et une collaboration constante sur ces problèmes et d'autres, dans l'esprit d'une contribution à notre sécurité énergétique collective par des moyens qui sont compatibles avec nos autres objectifs économiques et sociaux », concluait-il.<sup>48</sup>

Le 28 juin, M. Epp rendait public un rapport de l'AIE qui évalue les politiques énergétiques du Canada. On peut y lire que le traité de libre-échange canado-américain assurera l'avenir de la sécurité énergétique du Canada en garantissant l'accès aux marchés et en stabilisant les investissements. Le rapport appuie également les politiques canadiennes concernant l'exploration pétrolière et gazière et recommande, simultanément à l'étude des diverses options énergétiques, le maintien de l'option nucléaire.<sup>49</sup>

## 3 – Le FMI et la Banque mondiale

La session de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM), qui rassemblait les responsables monétaires de 151 pays, se tenait à Washington au début d'avril. Les ministres des Finances et les gouverneurs des

46. *Le Devoir*, 15 juin 1989, p. 3.

47. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 084*, 14 avril 1989.

48. Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, *Communiqué no 89/49*, 30 mai 1989, et *Discours no 89/48*, 30 mai 1989.

49. Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, *Communiqué no 89/79*, 28 juin 1989.

banques centrales du Groupe des Sept (G-7) s'étaient rencontrés comme d'habitude avant la réunion dans la capitale américaine. L'examen du plan d'allègement de la dette de nombreux pays, principalement latino-américains, présenté en mars dernier par le secrétaire américain au Trésor, M. Nicholas Brady, concentrait l'attention des participants au G-7.<sup>50</sup> Le ministre canadien des Finances, M. Michael Wilson, indiquait qu'un soutien des sept membres aux propositions contenues dans le plan s'était dégagé mais qu'il restait à en régler les détails.<sup>51</sup> En marge de la réunion, il estimait « urgent » de déboucher sur une application concrète du plan américain afin d'éviter « une paralysie » entre les banques et les pays débiteurs. Il suggérait enfin la possibilité de mettre à l'essai, dans un pays latino-américain, certains points techniques afin de vérifier les impacts de leur application.<sup>52</sup> Les réunions du FMI et de la BM qui suivirent, entérinèrent, elles aussi, l'essentiel des propositions du plan Brady.<sup>53</sup>

Le ministre Wilson participait à Berne au début de juin à la rencontre des ministres et des gouverneurs des banques centrales du Groupe des Dix lequel regroupe en fait onze pays comprenant, outre les pays membres du G-7, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. S'ils approuvaient, eux aussi, la nouvelle stratégie de réduction de la dette, ils soulignaient cependant leur crainte que les ressources financières mises en réserve par les grandes institutions monétaires internationales dans les opérations de réductions de la dette ne conduisent à un transfert de dette aux banques privées ou au public en général.<sup>54</sup>

#### 4 – La Francophonie

La Troisième Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français se tenait à Dakar les 24, 25 et 26 mai. Pressentie comme « la rencontre de la consolidation » par le ministre de l'Environnement également chargé du dossier de la Francophonie, M. Lucien Bouchard, le Sommet devrait « édifier une véritable solidarité agissante des pays francophones » et « affirmer le caractère de forum politique » des sommets francophones.<sup>55</sup> À Dakar, le Canada entendait piloter notamment les dossiers de l'environnement et des droits de la personne. Dès son allocation lors de la cérémonie d'ouverture de la Conférence, le Premier ministre canadien affirmait ses intentions en ce sens :

Le Canada entend user de sa position unique comme membre de la Francophonie, du Commonwealth et des Sommets économiques, pour exercer pleinement son influence en faveur des droits humains, de l'égalité dans le développement économique et de la protection de l'environnement.<sup>56</sup>

50. *Le Devoir*, 29 mars 1989, p. A14 et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> avril 1989, pp. B1 et B4.

51. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 3 avril 1989, p. A4.

52. *Le Devoir*, 4 avril 1989, p. A14.

53. Jean-Luc TESTAULT, *Le Devoir*, 5 avril 1989, p. B17 et Pascal REYNARD, *Le Devoir*, 6 avril 1989, p. B16.

54. *The Globe and Mail*, 3 juin 1989, p. B17 et *Le Monde*, 4-5 juin 1989, p. 15.

55. Pierre APRIL, *Le Devoir*, 23 mai 1989, p. A2.

56. Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 25 mai 1989, p. A10.

Le thème des libertés fondamentales et des droits humains, abordé pour la première fois dans un sommet francophone, faisait l'objet d'une résolution proposée par le Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, estimait que le texte de la résolution servirait de base à de futures discussions sur l'avancement des droits humains, « un long processus (au cours duquel) les choses arrivent lentement », expliquait-il.<sup>57</sup> Au dossier de l'environnement, lui aussi objet d'une résolution, le gouvernement canadien arrivait à Dakar en annonçant quatre projets d'un total de \$6,6 millions dans les domaines de la préservation de l'environnement, de l'agroforesterie, de la gestion des grands fleuves, de la dégradation des écosystèmes forestiers tropicaux et pour la création d'une chaire de l'environnement à l'Université d'Alexandrie. De plus, Ottawa et Québec finançaient conjointement la publication d'une nouvelle revue scientifique bilingue consacrée à l'environnement. Le gouvernement canadien fournira à ce projet \$2 millions, le gouvernement québécois, \$1 million et l'ACDI \$500,000.<sup>58</sup> Outre ces deux grands thèmes, le Canada reconduisait ses engagements vis-à-vis des boursiers de pays francophones et la télévision française internationale (TV5).

À l'issue du Sommet, le Premier ministre canadien estimait que la Francophonie avait acquis de la maturité en devenant « un organisme rassembleur de pays munis d'une structure identique au Commonwealth » et prévoyait que « les préoccupations passeront, de la langue, vers des valeurs plus fondamentales ». Le Canada, poursuivait-il, désire dorénavant voir des gestes concrets notamment de la part de certains pays violant les droits fondamentaux et rappelait lors de rencontres bilatérales l'importance qu'il accorde à cette question.<sup>59</sup> Le prochain sommet francophone se tiendra au Zaïre en 1991.

## 5 – Le GATT

Chargés de mener à terme l'examen de mi-parcours de l'Uruguay Round qui avait eu lieu à Montréal en décembre dernier, les négociateurs des pays membres du GATT se réunissaient à Genève du 5 au 8 avril. Ils se penchaient de nouveau sur les épineux dossiers des soutiens à l'agriculture, des textiles, des clauses de sauvegarde et des droits de propriété intellectuelle, domaines sur lesquels un accord n'avait pu être obtenu à Montréal. À Genève, un accord final se dégageait enfin sur ces quatre dossiers permettant ainsi une reprise des négociations du cycle de l'Uruguay Round.<sup>60</sup>

Parmi les principales mesures adoptées par les participants à la réunion de Genève, on retiendra l'établissement d'un cadre de négociation sur la libéralisation du commerce des produits agricoles. Celui-ci prévoit que les niveaux actuels de protection dans le domaine agricole ne seront pas majorés durant la présente période de négociation tandis que l'examen des réductions graduelles des diverses formes de subventions pour 1990 se fera d'ici octobre 1989. Le ministre canadien du Commerce extérieur, M. John Crosbie, saluait le 8 avril l'issue positive de ces négociations. Il

57. Denis LESSARD, *La Presse*, 23 mai 1989, cité par *l'Argus*, 23 mai 1989, p. A5.

58. *Le Devoir*, 26 mai 1989, pp. A1 et A10, *The Globe and Mail*, 26 mai 1989, p. A8 et *La Presse*, 26 mai 1989, p. A1.

59. *Le Devoir*, 27 mai 1989, pp. A1 et A10.

60. *Focus*, GATT, Bulletin d'information, mai 1989, no 61.

indiquait par voie de communiqué que « cet engagement politique à court terme montre que tous ont à cœur de voir les négociations réussies » et rappelait que « l'objectif premier consiste à faire adopter un accord à long terme sur le commerce des produits agricoles qui mettra tous les intervenants sur un pied d'égalité ». <sup>61</sup>

Le Canada déposait à la fin du trimestre à Genève, une proposition pour de nouvelles règles du GATT sur les subventions et mesures compensatoires, la première à être soumise depuis l'adoption du Cadre de négociation convenu entre les ministres du Commerce en décembre dernier. La proposition canadienne prévoit notamment que la prohibition actuelle sur les subventions à l'exportation de biens industriels soit également appliquée aux produits de base, dont les produits agricoles; elle prévoit la constitution d'un groupe multilatéral permanent sur le règlement des différends, le resserrement du « critère de préjudice », l'imposition du calcul du « subventionnement net » et la fixation d'un « niveau minimal de subventionnement » en deça duquel les mesures compensatoires ne seraient plus appliquées. Selon le communiqué gouvernemental, cette proposition « éliminerait la distinction artificielle que fait le GATT entre les subventions à l'exportation de produits de base et les subventions à l'exportation de biens industriels, et elle assujettirait toutes ces pratiques aux mêmes disciplines » et « permettrait de mieux réglementer les subventions à l'exportation de produits agricoles ». <sup>62</sup>

## 6 – L'OCDE

Dans le cadre des consultations qu'il poursuivait auprès des pays membres de l'OCDE en préparation de la réunion ministérielle, le secrétaire général de l'OCDE, M. Jean-Claude Paye, s'arrêtait au Canada les 25 et 26 avril. L'économie canadienne, dont la question de la dette, et l'environnement figuraient parmi les dossiers abordés entre M. Paye et les responsables canadiens. <sup>63</sup>

Les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, accompagné des ministres du Commerce extérieur et des Finances, MM. John Crosbie et Michael Wilson, prenait part à Paris à la réunion ministérielle de l'OCDE. Si les ministres des pays membres consacraient l'essentiel de leur travaux aux moyens de concilier la croissance économique et la protection de l'environnement, ils n'excluaient pas les questions économiques telles l'inflation et le protectionnisme. Ils critiquaient vivement d'ailleurs la publication par les États-Unis, dans le cadre de la loi commerciale américaine, de la liste des pays soupçonnés par Washington de pratiques commerciales déloyales. Le ministre canadien des Finances signalait que tous les pays membres, à l'exception des États-Unis, considéraient de tels gestes d'unilatéralisme incompatibles avec l'esprit d'un système commercial multilatéral. <sup>64</sup>

61. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 079*, 8 avril 1989; voir aussi Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 8 avril 1989, pp. B1 et B4 et *Le Devoir*, 10 avril 1989, p. A4.

62. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 158*, 28 juin 1989 et Drew FAGAN, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> juillet 1989, p. B3.

63. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 092*, 25 avril 1989.

64. Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> juin 1989, p. B12; voir aussi *Ibid.*, 2 juin 1989, pp. B1 et B4.

Tandis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prononçait un discours portant sur l'aide publique aux pays en voie de développement et l'environnement,<sup>65</sup> le ministre des Finances, M. Michael Wilson, s'inquiétait pour sa part des pressions inflationnistes et des taux d'intérêt élevés qui pourraient compromettre la poursuite de l'expansion économique.<sup>66</sup> À l'issue de la réunion, des délégués canadiens regrettaient pour leur part que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, n'ait pu aborder en profondeur, faute de temps, la question des réformes économiques entreprises en Europe de l'Est et l'attitude à adopter face à celles-ci.<sup>67</sup>

Dans ses perspectives semestrielles rendues publiques en fin de trimestre, l'OCDE estimait que la maîtrise de l'inflation devait constituer une priorité pour le Canada et que les responsables de la politique monétaire devront être prêts à engager de nouveaux moyens pour lutter contre celle-ci et poursuivre leur effort de baisse du déficit.<sup>68</sup> Plus tôt en mai, un document de travail préparé par l'OCDE avait désigné le Canada, la Belgique et l'Italie au nombre des pays où la dette publique continue de hausser dangereusement et où une réduction du déficit budgétaire est urgente.<sup>69</sup>

## 7 – Rencontres internationales sur l'environnement

Du 2 au 5 mai se tenait à Helsinki une conférence internationale sur la protection de la couche d'ozone et l'interdiction des chlorofluocarbones (CFC), réunie pour faire le point sur l'application du protocole de Montréal de 1987. Plusieurs pays industrialisés, dont le Canada, s'opposaient alors à la création d'un « Fonds mondial pour le climat » estimant qu'une telle structure administrative nécessiterait l'emploi de ressources pouvant servir à une aide bilatérale. À l'issue de la conférence, les pays participants préconisaient l'abandon, « au plus tard d'ici l'an 2000 », de la production des CFC et l'élimination d'autres substances nocives pour la couche d'ozone, notamment les halons. Une nouvelle réunion devrait avoir lieu en juin 1990 à Londres afin d'entériner formellement les décisions prises à Helsinki.<sup>70</sup>

Plus tôt en avril, le Canada s'était joint à 41 autres pays pour resserrer les contrôles sur le transport maritime des hydrocarbures en adhérant à la Convention internationale sur la responsabilité civile pour des dommages environnementaux causés par ces produits. Désormais, en vertu de cette entente, et grâce aux amendements apportés à sa loi sur la marine marchande, le Canada pourra élever les amendes prévues en cas de déversements de pétrole en eaux canadiennes, y compris les eaux arctiques, et inspecter les navires qui transportent ces hydrocarbures.<sup>71</sup>

65. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/27*, 1<sup>er</sup> juin 1989.

66. Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> juin 1989, pp. B1 et B4.

67. *Ibid.*, 2 juin 1989, pp. B1 et B4.

68. *Le Devoir*, 30 juin 1989, p. B1.

69. Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 30 mai 1989, pp. B1 et B4.

70. *The Globe and Mail*, 4 mai 1989, p. A8 et *Le Devoir*, 6 mai 1989, p. A7.

71. *Le Devoir*, 24 avril 1989, p. A2.

## G — Les relations canado-américaines

### 1 — La visite du Premier ministre canadien aux États-Unis

Choisissant, à l'instar du Président américain en février dernier, de conférer à leurs discussions un caractère moins formel, le Premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, débutait le 3 mai une visite de trois jours aux États-Unis. Les dossiers du libre-échange et des pluies acides étaient repris une fois de plus par les deux hommes, le Premier ministre canadien cherchant, selon un porte-parole du gouvernement, à obtenir des précisions sur le projet législatif américain pour une réduction des pluies acides dont le dépôt était attendu le mois suivant.<sup>72</sup> Le différend au sein des membres de l'OTAN faisait également l'objet de discussions entre les deux dirigeants, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark et son homologue américain, M. James Baker.<sup>73</sup>

Le Premier ministre profitait également de son séjour à Washington pour inaugurer la nouvelle ambassade canadienne et prononcer un discours de politique étrangère à l'occasion de la remise d'un prix du *World Affairs Council* de Boston pour sa contribution à la conclusion de l'Accord de libre-échange canado-américain. Lors de son discours, M. Mulroney évaluait notamment les changements survenus en Union soviétique (cf. la section sur l'URSS) et invitait les pays industrialisés à suivre l'exemple canadien en annulant la dette des pays les plus pauvres. Il souscrivait alors au plan Brady, « une initiative qui, tout bien considéré, vise à atténuer la menace que la dette des pays du Tiers Monde à revenu moyen fait planer sur la sécurité internationale ».<sup>74</sup>

### 2 — Les questions commerciales

La mise en application de l'Accord de libre-échange (ALE) se poursuivait au cours du trimestre tandis que les développements de différents litiges, dont la limitation des exportations canadiennes de sucre et le maintien de la taxe américaine sur le pétrole importé, incitaient le gouvernement fédéral à réagir.

Le 6 avril, conformément aux dispositions prévues dans l'ALE, les États-Unis et le Canada établissaient le comité sur l'industrie automobile qui évaluera, d'ici le 30 juin 1991, la situation de l'industrie automobile en Amérique du Nord. Les noms de quinze membres canadiens de ce comité de trente personnes étaient publiés par la même occasion.<sup>75</sup> Deux groupes spéciaux de règlement de différends étaient formés au mois de juin à la suite des demandes, les premières depuis l'application de l'ALE, faites en avril par deux compagnies canadiennes. L'un de ces groupes évaluera la décision prise par le Département américain du Commerce sur la marge de dumping applicable aux exportations canadiennes de framboises, le second examinera la portée d'une décision

72. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 3 mai 1989, pp. A1 et A2.

73. *The Globe and Mail*, 4 mai 1989, p. A10.

74. Michel C. AUGER, *Le Devoir*, 4 mai 1989, pp. A1 et A10 et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 4 mai 1989, pp. A1 et A2.

75. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 076*, 6 avril 1989.

américaine en matière antidumping relative aux pièces de remplacement pour de l'équipement automoteur d'asphaltage routier.<sup>76</sup> Enfin, au début de juin, les gouvernements canadien et américain s'entendaient sur les niveaux de soutien pour le blé, l'orge et l'avoine dans chaque pays. En vertu de l'ALE, les permis canadiens d'importation de ces céréales, incluant leurs dérivés, seront abolis dès que les prix de soutien des États-Unis seront égaux ou inférieurs aux prix de soutien canadiens.<sup>77</sup>

De nombreux litiges commerciaux se poursuivaient aux mois d'avril, mai et juin. À la suite du refus des États-Unis de redonner accès aux mélanges de sucre et de dextrose en provenance du Canada, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, et le ministre d'État responsable de la Privatisation et des Affaires réglementaires, M. John McDermid, rendaient publique le 9 juin une liste de produits importés des États-Unis qui pourraient faire l'objet de représailles. Le gouvernement canadien entend, après une consultation auprès du public, choisir parmi cette liste les produits pour lesquels seront retirées des concessions tarifaires.<sup>78</sup> Quelques jours plus tard, les ministres publiaient de nouveau une liste similaire en vue du relèvement des droits de douane, celle-ci étant émise en réaction au refus des États-Unis d'éliminer une taxe jugée discriminatoire par le GATT sur le pétrole importé depuis le Canada.<sup>79</sup>

D'autre part, le gouvernement canadien annonçait le 25 avril de nouveaux règlements sur les débarquements de saumon et de hareng de la côte Ouest. Ainsi, les prises commerciales de ces poissons devront désormais être livrées et déchargées sur la côte ouest canadienne pour permettre la cueillette d'information sur la conservation et la gestion des pêcheries. Parallèlement, le Canada levait son interdiction d'exporter du saumon rose, du saumon sockeye et du hareng du Pacifique non conditionnés, mesure qui avait été jugée, en mars 1988, non conforme aux règles du commerce international.<sup>80</sup> Au mois de juin, un groupe spécial de règlement des différends était formé à la demande des États-Unis pour étudier les récentes mesures adoptées par le gouvernement canadien pour les prises de saumon et de hareng du Pacifique.<sup>81</sup>

Le dossier du bois d'oeuvre faisait lui aussi l'objet de discussions après que le ministre Crosbie ait demandé, compte tenu du redressement du dollar canadien et du prix du bois d'oeuvre, à renégocier l'accord canado-américain sur ce produit. Un porte-parole de la représentante américaine pour le Commerce indiquait les jours suivants que les États-Unis n'avaient pas l'intention de rouvrir cette entente.<sup>82</sup>

Enfin, le 2 mai, le ministre canadien du Commerce extérieur s'opposait à une décision provisoire du département américain du Commerce concernant les subventions accordées aux exportations canadiennes de viande de porc. À la suite de

76. *The Globe and Mail*, 7 avril 1989, p. B4 et Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 141*, 15 juin 1989.

77. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 130*, 6 juin 1989.

78. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 135*, 9 juin 1989.

79. *Ibid.*, *Communiqué no 143*, 15 juin 1989.

80. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 093*, 25 avril 1989 et *The Globe and Mail*, 26 avril 1989, p. B3.

81. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 140*, 13 juin 1989.

82. *Le Devoir*, 11 avril 1989, p. A2 et *The Globe and Mail*, 11 avril 1989, p. B5; voir aussi Kimberley Noble, *The Globe and Mail*, 8 avril 1989, pp. B1 et B4.

l'application d'une telle mesure, les exportateurs canadiens devront payer un droit compensateur de 3,5 cents la livre. Le ministre demandait à ses collaborateurs de rencontrer leurs homologues américains afin de résoudre cette question.<sup>83</sup>

### 3 – Les questions environnementales

Le dépôt du projet de loi américain sur la réduction des émissions causant les pluies acides était attendu par les dirigeants canadiens qui espèrent entreprendre après son adoption des négociations bilatérales sur ce dossier. Le président américain présentait le 12 juin un projet qui révisait la loi sur la pureté de l'atmosphère de 1977 et prévoit notamment des réductions d'émissions d'oxyde de soufre de 5 millions de tonnes par an d'ici 1995 et de 10 millions de tonnes d'ici l'an 2000, et dans un deuxième temps, une réduction de 2 millions de tonnes des émissions d'oxyde d'azote.<sup>84</sup> Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, qualifiait « d'étape prometteuse » le projet de loi américain tandis que le Premier ministre canadien notait, par voie de communiqué, qu'il « s'agit de l'initiative la plus positive qu'ait prise l'administration à cet égard depuis plus de 10 ans ». M. Mulroney indiquait également avoir obtenu lors d'une conversation téléphonique avec le Président américain, l'engagement de conclure un accord « dans un proche avenir ».<sup>85</sup> De passage à Ottawa en fin de trimestre, le leader de la majorité au Sénat américain, M. George Mitchell, demandait au Canada de poursuivre ses pressions pour un accord bilatéral sur les pluies acides puisqu'il « serait dangereusement illusoire de croire que le problème a été résolu simplement grâce à la déclaration du président Bush ». Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, signalait pour sa part la possibilité que les deux pays entreprennent des discussions informelles sur ce sujet.<sup>86</sup>

Au début de mai, le gouvernement canadien exigeait la tenue d'enquêtes à la suite des allégations du quotidien torontois *The Globe and Mail* sur la revente en Ontario et au Québec d'huile et d'essence diluées avec des produits toxiques. Le ministre canadien de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, annonçait quelques jours plus tard la fermeture de 125 postes-frontières à l'importation de pétrole américain et l'inspection de certains postes-frontières pour y prélever des échantillons de pétrole. Aucune trace de combustible contaminé n'était trouvée et un porte-parole du ministère de l'Environnement indiquait à la fin du mois que la surveillance continue des postes-frontières serait remplacée par des inspections isolées et inattendues.<sup>87</sup>

83. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 098*, 2 mai 1989 et *The Globe and Mail*, 3 mai 1989, p. B20.

84. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 13 juin 1989, pp. A1 et A4 et *Le Devoir*, 13 juin 1989, pp. 1 et 8.

85. Guy TAILLEFER, *Le Devoir*, 13 juin 1989, p. 2.

86. Jack NAGLER, *The Globe and Mail*, 29 juin 1989, p. A12 et *Le Soleil*, 29 juin 1989, p. A11.

87. Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 9 mai 1989, pp. A1 et A2, *Le Devoir*, 9 mai 1989, p. A2, Marie TISON, *Le Devoir*, 13 mai 1989, pp. A1 et A12, Susan DELACOURT, Gene ALLEN et Craig McINNES, *The Globe and Mail*, 16 mai 1989, p. A12 et Christie McLAREN, *The Globe and Mail*, 25 mai 1989, p. A15.

#### 4 – Questions diverses

Le ministre de la Défense nationale, M. William McKnight, approuvait à la mi-juin la tenue de quatre exercices militaires aériens conjoints au-dessus du territoire canadien. Débutant en septembre, ces exercices devraient impliquer plusieurs bombardiers américains et avions de chasse canadiens. Le ministre précisait alors que ces vols se déroulent dans le cadre habituel de la coopération entre les deux pays pour la défense de l'Amérique du Nord.<sup>88</sup>

On apprenait également au cours du trimestre que la Commission de contrôle de l'Énergie atomique du Canada et la *Nuclear Regulatory Commission* américaine avaient signé un accord de cinq ans grâce auquel elles pourront échanger des renseignements sur l'utilisation sécuritaire de réacteurs nucléaires.<sup>89</sup>

### H — Le Canada et l'Europe occidentale

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, exposait en avril lors d'une Conférence des dirigeants d'entreprise sur l'Europe de 1992 les moyens qu'utilisera le gouvernement pour s'adapter à cette nouvelle réalité économique. Il retenait parmi ceux-ci le maintien du recours au GATT comme cadre pour les relations commerciales canado-européennes, l'analyse par des groupes de travail des impacts du marché européen sur les firmes canadiennes et la promotion d'alliances stratégiques et des investissements entre les deux régions. Le ministre notait également que la création d'une telle entité économique engendrerait, étant donné les disparités au sein de la CEE, une montée des forces protectionnistes. Il espérait à ce propos que « les efforts en vue de l'achèvement du marché intérieur n'auront pas pour résultat d'éliminer les frontières entre les États européens pour les rétablir au niveau de la Communauté ».<sup>90</sup> Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures précisait une semaine plus tard les mesures qui permettront une adaptation au nouveau marché européen. Il en énumérait quatre: une « stratégie commerciale pour l'Europe », une « stratégie de promotion du commerce et de l'investissement », une « stratégie de coopération scientifique et technologique » et une « Campagne Défi Europe 1992 ».<sup>91</sup>

#### 1 – La CEE

La réunion de l'OCDE terminée, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur rencontraient à Bruxelles le Commissaire des relations extérieures et de la politique commerciale de la Communauté européenne, M. Frans Andriessen et le Président de la Commission des Communautés européennes, M. Jacques Delors, et participaient le lendemain à la réunion du comité mixte de coopération Canada-CEE. De nombreuses questions commerciales bilatérales étaient discutées notamment celle de la gestion et de la conservation des pêcheries dans

88. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 15 juin 1989, pp. A1 et A2.

89. *The Globe and Mail*, 22 juin 1989, p. A5.

90. Ministre du Commerce extérieur, *Discours no 89/13*, 10 avril 1989.

91. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/14*, 19 avril 1989.

l'Atlantique Nord-Ouest. Les deux parties convenaient d'ailleurs de l'établissement d'un comité composé de fonctionnaires afin de clarifier les divergences existant sur ce problème, qui devraient remettre leur rapport avant le 15 juillet. À l'issue des pourparlers, le ministre Crosbie espérait qu'un accord final puisse être conclu en septembre sur ce problème, « d'ailleurs le plus sérieux problème pouvant affecter les relations entre le Canada et la CEE ».<sup>92</sup>

## 2 – L'Espagne

Après avoir participé au Sommet de l'OTAN, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, rencontrait à Madrid son homologue espagnol, M. Francisco Fernandez Ordonez ainsi que le Premier ministre, M. Felipe Gonzalez Marquez. La pêche pratiquée dans les eaux internationales qui bordent les bancs de Terre-Neuve constituait le principal sujet traité lors de cette brève rencontre.<sup>93</sup> Cette question avait également fait l'objet de discussions quelques jours plus tôt à Bruxelles entre les Premiers ministres canadien et espagnol.<sup>94</sup>

Du 4 au 10 juin, le ministre du Commerce extérieur, accompagné de gens d'affaires canadiens, se rendait à son tour en Espagne pour y diriger une mission commerciale. Il rencontrait alors des ministres espagnols dont le secrétaire d'État au Commerce et le ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation et prononçait une allocution lors du déjeuner inaugural de l'Association hispano-canadienne.<sup>95</sup> Il soulignait à cette occasion les perspectives d'accroissement des échanges commerciaux entre les pays et notait parmi les « obstacles » à aplanir pour rapprocher les deux pays le problème de la « surpêche pratiquée par certains pays européens, dont l'Espagne, dans les eaux internationales » au large de Terre-Neuve. Il réitérait l'importance que le Canada attache à l'exploitation rationnelle des stocks de poisson et à un programme de conservation et de gestion appliqué dans le cadre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).<sup>96</sup> Après Madrid, la délégation canadienne se rendait ensuite à Séville, Barcelone et en Catalogne.

## 3 – La France

Dans le cadre de la préparation du Sommet des pays industrialisés qu'il présidait en juillet, le Président français, M. François Mitterrand, se rendait au Canada les 19 et 20 mai pour y rencontrer le Premier ministre canadien. En plus des questions relatives à l'ordre du jour du Sommet des Sept, les deux hommes profitaient également de leur rencontre pour discuter du Sommet francophone, des suites de l'affaire de l'Institut Pasteur, de la position de l'OTAN sur l'ouverture de négociations sur les armes nucléaires tactiques et de la pêche excessive au large des côtes canadiennes.<sup>97</sup>

92. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 119*, 26 mai 1989 et *Communiqué no 124*, 2 juin 1989; voir aussi Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 3 juin 1989, pp. B1 et B4; *Le Devoir*, 3 juin 1989, p. A2.

93. *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> juin 1989, p. A12.

94. Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 29 mai 1989, pp. A1 et A2.

95. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 137*, 12 juin 1989.

96. *Ibid.*, *Discours no 89/29*, 6 juin 1989.

97. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 20 mai 1989, pp. A1 et A2 et *The Globe and Mail*, 20 mai 1989, p. A2.

Par ailleurs, on apprenait le 26 avril que M. François Mathys, directeur général des Affaires juridiques au ministère des Affaires extérieures, était nommé agent du Canada pour l'arbitrage du différend opposant les deux pays quant à la délimitation de la frontière maritime au large de Terre-Neuve et de Saint-Pierre et Miquelon.<sup>98</sup>

Enfin, l'obligation d'un visa pour les voyageurs canadiens se rendant en France pour un séjour inférieur à trois mois était levé le 4 avril par le gouvernement français. On revenait ainsi à la situation qui prévalait avant le 14 septembre 1986.<sup>99</sup>

## I — Le Canada, l'URSS et l'Europe de l'Est

### 1 — L'URSS

Les changements en cours en Union soviétique faisaient encore l'objet, au cours de ce trimestre, de commentaires de la part du Premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Brian Mulroney, de passage à Boston, se disait impressionné « par le leadership innovateur et généreux » de M. Gorbatchev. S'il affirmait également qu'une « telle volonté de réforme ne doit laisser personne indifférent », il estimait également important de demeurer réaliste.<sup>100</sup> Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures canadien consacrait pour sa part deux discours à la situation en URSS, le premier prononcé en mai devant le *Canadian Club* de Toronto et le second à Ottawa devant les membres de la Fédération balte du Canada. À Toronto, M. Joe Clark parlait de la « révolution à multiples facettes » qu'a entreprise de réaliser M. Gorbatchev, avec des élections, une réforme économique fondamentale, une réforme du système juridique et de nouvelles attitudes en politique étrangère. Nous devons soutenir ces changements, disait-il, tout en demeurant vigilants et en faisant preuve de fermeté dans les négociations avec les Soviétiques. Mais le Canada a certains points communs avec l'Union soviétique, — une nation nordique, une économie à base de ressources naturelles, le multiculturalisme de la société —, et a l'intention d'en tirer parti. Et c'est dans ce but, poursuivait le ministre, que le Premier ministre canadien se rendra en Union soviétique à l'automne, en compagnie de chefs d'entreprises.<sup>101</sup>

### 2 — La Bulgarie

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'inquiétait en juin des nombreuses expulsions de Turcs effectuées en Bulgarie et il invitait la Bulgarie à respecter les engagements pris dans le cadre de la CSCE. Le chargé d'affaires bulgare à Ottawa était convoqué au ministère des Affaires extérieures le 16 juin où on lui faisait part des « préoccupations canadiennes ».<sup>102</sup>

98. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 094*, 26 avril 1989.

99. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 069*, 3 avril 1989.

100. Michel C. AUGER, *Le Devoir*, 4 mai 1989, pp. A1 et A10; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 4 mai 1989, pp. A1 et A2.

101. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/18*, 3 mai 1989; voir également le *Discours no 89/30*, 21 juin 1989.

102. *Ibid.*, *Communiqué no 147*, 16 juin 1989.

### 3 – La Pologne

Le Canada recevait du 6 au 9 mai le ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Tadeusz Olechowski. M. Clark était impatient, affirmait un communiqué du ministère des Affaires extérieures émis quelques jours auparavant, de discuter avec son homologue polonais de l'accord « historique » conclu le 5 avril entre le gouvernement polonais, les représentants de Solidarité et d'autres groupes.<sup>103</sup> Il s'agit de « développements très importants », déclarait-il après ses entretiens avec M. Olechowski, et le Canada a l'intention d'encourager la poursuite de ce processus. Les deux parties se sont déclarées intéressées à resserrer les relations économiques entre les deux pays.<sup>104</sup> Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait au cours d'un dîner en l'honneur de son hôte l'intention de son gouvernement de sensibiliser les milieux d'affaires canadiens aux possibilités de coentreprises en Pologne. Il signalait également que les deux pays ont déjà entrepris des discussions pour négocier un accord d'assurance-investissement et qu'un traité sur la double imposition devrait être conclu prochainement. M. Clark mentionnait enfin quelles décisions avaient été prises dans le but de resserrer les relations canado-polonaises: encourager les échanges parlementaires et les consultations régulières entre fonctionnaires des deux pays, augmenter la commission économique mixte d'un groupe de travail sur l'agriculture et examiner de quelle façon pourrait être développée la coopération dans les domaines des soins de santé, de l'agro-alimentaire et de l'industrie des pâtes et papiers.<sup>105</sup>

### J — Le Canada et l'Amérique latine

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, se rendait au Venezuela les 19 et 20 juin où une délégation canadienne assistait aux sessions plénières du Groupe des 77, à titre d'observateur. M. Clark profitait de l'occasion pour tenir des discussions bilatérales avec ses homologues du Venezuela, du Mexique, du Nicaragua, de Cuba et du Costa Rica et s'entretenir avec le Président vénézuélien, M. Carlos Andrez Perez, des possibilités d'une coopération plus grande entre les deux pays.<sup>106</sup>

#### 1 – Le Costa Rica

Lors de la visite de deux jours à Ottawa du Président costaricain, M. Oscar Arias, en début de trimestre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures remettait à celui-ci une lettre confirmant l'intention du Canada d'établir des lignes de crédit d'une valeur de \$25 millions afin d'appuyer le programme costaricain de réforme économique. M. Arias rencontrait également le Premier ministre canadien et des représentants des

103. *Ibid.*, *Communiqué no 096*, 1<sup>er</sup> mai 1989; Voir aussi le communiqué émis le lendemain de la signature de l'accord, *Communiqué no 078*, 6 avril 1989.

104. *Le Devoir*, 9 mai 1989, p. A8.

105. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/20*, 8 mai 1989.

106. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 148*, 19 juin 1989, Robert TRAUTMAN, *The Globe and Mail*...

milieux d'affaires pour s'entretenir du processus de paix en Amérique centrale et de l'augmentation de l'aide canadienne et du commerce entre les deux pays.<sup>107</sup>

## 2 – Le Nicaragua

Le Canada se montrait toujours intéressé par le processus électoral au Nicaragua en confirmant une assistance technique au Conseil suprême électoral du Nicaragua pour les élections générales prévues en février 1990. Il est également prévu que des représentants canadiens se rendront au Nicaragua pour mettre au point les derniers détails de cette assistance technique qui se traduirait par la formation, au Canada, d'officiers d'élections nicaraguayens ou par l'envoi au Nicaragua de spécialistes canadiens.<sup>108</sup>

## 3 – Le Panama

Le 9 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, décrivait les élections tenues au Panama deux jours auparavant comme « étant entachées de graves irrégularités ». Le communiqué souligne également « les rapports troublants en provenance du Panama et décrivant des incidents d'intimidation et de coercition » et les difficultés éprouvées par les observateurs étrangers à se rendre dans ce pays avant les élections.<sup>109</sup>

## K — Le Canada, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

### 1 – Le Canada et l'OLP

Un mois après avoir accepté de normaliser ses relations avec l'OLP, et reconnu le principe du droit des Palestiniens à l'autodétermination, le gouvernement canadien priait l'OLP de renoncer à demander son admission au sein d'organismes des Nations Unies. Dans une lettre adressée au début de mai à M. Yasser Arafat, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures demandait au chef de l'OLP de laisser tomber sa demande de devenir membre de l'Organisation mondiale pour la santé qui, si elle se soldait par un retrait financier des États-Unis, provoquerait une crise au sein de l'OMS et de l'ensemble du système onusien. La lettre faisait également part de l'inquiétude du Canada au sujet de la charte de l'OLP et souhaitait que M. Arafat reconsidère son rejet des propositions israéliennes sur la tenue d'élections dans les territoires occupés. Il s'agirait du premier contact épistolaire de haut niveau entre le gouvernement canadien et l'OLP et la lettre de M. Clark aurait été envoyée en réponse à une missive de M. Arafat consécutive à l'ouverture canadienne du 30 mars.<sup>110</sup>

107. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 075*, 6 avril 1989 et *Le Devoir*, 7 avril 1989, p. A5.

108. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 157*, 28 juin 1989.

109. *Ibid.*, *Communiqué no 106*, 9 mai 1989.

110. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 10 mai 1989, pp. A1 et A2.

## 2 – L'Iran

Le Canada renvoyait en avril son chargé d'affaires à Téhéran, rappelé en février au cours de l'affaire Rushdie.<sup>111</sup> Il s'insurgeait cependant en mai contre les appels à la violence lancés par M. Rafsanjani, président du Parlement iranien, qu'il jugeait inacceptables. Celui-ci avait incité les Palestiniens à tuer des Américains, des Britanniques, et des Français et à frapper les intérêts occidentaux en réponse à la politique d'Israël dans les territoires occupés.<sup>112</sup> Enfin, dans son message de condoléances au peuple iranien à la mort de l'ayatollah Khomeini, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souhaitait qu'avec le nouveau régime, l'Iran fasse preuve de modération en politique interne comme en politique extérieure.<sup>113</sup>

## 3 – Israël

Le Canada recevait à la fin juin le président d'Israël, M. Chaim Herzog, pour une visite officielle de cinq jours au pays, la première effectuée par un président israélien. Il se rendait à Ottawa, à Montréal et à Toronto pour y rencontrer des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et des membres des communautés juives et universitaires.<sup>114</sup> Son discours devant les deux chambres réunies, le 27 juin, soulevait la désapprobation des représentants des communautés arabes et palestiniennes au Canada.<sup>115</sup> Le président Herzog a défendu devant les membres du Parlement la politique israélienne dans les territoires occupés en réponse à l'*Intifada* et déclaré qu'Israël n'était pas dupe du « double langage » de l'OLP. En présentant son invité, le premier ministre Mulroney avait souhaité qu'Israël « adopte une politique modérée et raisonnable » qui inciterait l'autre camp à agir de même.<sup>116</sup>

## 4 – Le Liban

Le 6 avril, le ministre des Affaires extérieures publiait un second communiqué, à une semaine d'intervalle, pour déplorer la rupture du cessez-le-feu à Beyrouth. Il soulignait à ce moment que le Canada avait participé à la réunion du 31 mars du Conseil de sécurité et endossait la déclaration émise alors, comme il appuie également les efforts du Comité ministériel de la Ligue arabe en vue de trouver une solution à la crise libanaise.<sup>117</sup> Dix jours plus tard, la ministre des Relations extérieures et du Développement international annonçait le versement de \$500,000 au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour l'aide humanitaire au Liban, première réponse à la demande de l'organisme pour l'année financière 1989-1990. En 1988-1989, l'ACDI a versé \$625,000 au CICR et \$5 millions au Bureau des Nations Unies pour la coordination des secours en cas de catastrophe pour leurs activités au Liban.<sup>118</sup>

111. *The Globe and Mail*, 20 avril 1989, p. A8.

112. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 105*, 8 mai 1989; *Le Devoir*, 6 mai 1989, p. A6.

113. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 127*, 4 juin 1989.

114. *Le Soleil*, 27 juin 1989, p. A8; *Le Devoir*, 30 juin 1989, p. A2.

115. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 28 juin 1989, p. A5.

116. Pierre APRIL, *Le Soleil*, 28 juin 1989, p. A15.

117. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 077*, 6 avril 1989.

118. ACDI, *Communiqué no 89-27*, 17 avril 1989.

## 5 – Le Maroc

La troisième réunion de la commission bilatérale Canada-Maroc se tenait à Ottawa les 20 et 21 mars en présence du secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération du Maroc et de la ministre canadienne des Relations extérieures et du Développement international. À cette occasion, le Canada annonçait l'ouverture d'une ligne de crédit de \$15 millions de l'ACDI et de la SEE au bénéfice de ce pays, sous forme de contributions et de prêts.<sup>119</sup>

## L — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

### 1 – L'Afrique du Sud

Le gouvernement fédéral exprimait le 9 juin sa « vive déception » après l'annonce, par Pretoria, du maintien de l'état d'urgence. Bien que la levée de l'état d'urgence, décrété en juin 1986, n'aurait pas signifié la fin de la répression, souligne le communiqué, cette mesure « aurait pu constituer un geste important ». <sup>120</sup> Le Canada décidait en outre le 28 juin de resserrer les sanctions dans le domaine du sport en interdisant tous les contacts sportifs entre Canadiens et Sud-Africains, que ce soit au pays, en Afrique du Sud ou dans un pays tiers, pour des sports amateurs ou professionnels, individuels ou d'équipe. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur lançaient donc un appel aux organisations sportives canadiennes pour qu'elles refusent toute participation à des manifestations sportives auxquelles prendraient part des Sud-Africains. Ils décrétaient également que l'octroi de subventions à ces organismes tiendraient compte du respect de la nouvelle politique. Ces nouvelles mesures étaient accompagnées d'un engagement à rechercher, avec les principales organisations de lutte contre l'Apartheid et les gouvernements intéressés, le moyen « d'abattre la barrière des races dans le monde du sport sud-africain, et par extension, dans toute l'Afrique du Sud ». <sup>121</sup>

En avril, les journaux tiraient des dernières statistiques fédérales sur le commerce international les chiffres du commerce avec l'Afrique du Sud. Ceux-ci montrent une augmentation des importations sud-africaines au Canada au cours des deux premiers mois de 1989, qui ont triplé par rapport à la même période en 1988, mais une diminution des exportations canadiennes vers ce pays. <sup>122</sup>

### 2 – Le Cameroun

La ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, participait en mai à Yaoundé à la troisième réunion de la Commission mixte Canada-Cameroun. Celle-ci se terminait notamment par un accord sur l'équivalence des diplômes universitaires. Le Canada aurait aussi accepté d'exa-

119. ACDI, *Communiqué no 89-20*, 20 mars 1989.

120. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 134*, 9 juin 1989.

121. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 156*, 28 juin 1989.

122. *Le Devoir*, 26 avril 1989, p. 3.

miner les moyens d'apporter de l'aide en vue de l'ajustement structurel de l'économie camerounaise. La ministre Landry eut un entretien avec le président Biya au cours de son séjour.<sup>123</sup>

### 3 – Le Niger

Une délégation nigérienne dirigée par le secrétaire d'État à la Coopération, M. Sandi Yacouba, et dont faisait partie la secrétaire d'État aux Affaires sociales et à la Condition féminine, Mme Moumouné Aissata, venait au Canada pour participer à la 9<sup>ème</sup> réunion des consultations bilatérales Canada-Niger, du 4 au 6 avril. Mme Landry a alors souligné de façon particulière les efforts du gouvernement du Niger dans le domaine des droits de la personne et de l'intégration des femmes dans le développement.<sup>124</sup>

### 4 – Le Soudan

L'annonce de prochains pourparlers de paix entre le gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération du peuple soudanais était bien accueillie à Ottawa où un communiqué de la ministre Monique Landry soulignait l'appui du Canada à la démarche.<sup>125</sup> Le communiqué mentionnait que la ministre avait examiné quelques jours plus tôt à New York, avec le directeur exécutif de l'UNICEF et le représentant personnel du secrétaire général des Nations Unies pour le Soudan, les progrès de l'opération internationale de secours dans le sud du pays entreprise en avril. Le Canada s'engageait à verser \$300,000 supplémentaires à l'UNICEF, en plus des \$500,000 annoncés à la fin mars.<sup>126</sup> Le 10 avril, à la veille de la tenue d'une réunion des pays donateurs, Mme Landry avait annoncé le versement de \$4,9 millions pour les secours d'urgence aux populations du sud du Soudan.<sup>127</sup>

### 5 – La Zambie

De passage à Ottawa le 5 juin, le président de la Zambie, M. Kenneth Kaunda, avait un entretien avec le premier ministre Mulroney. Ce dernier rapportait que les discussions avaient porté sur des questions bilatérales et sur le problème de l'Apartheid.<sup>128</sup>

### 6 – Le Zimbabwe

La première réunion de la commission économique mixte Canada-Zimbabwe, constituée par un accord de coopération économique et technique signé en décembre dernier, avait lieu à Ottawa à la fin juin. Le ministre du Commerce du Zimbabwe dirigeait la délégation de son pays, le Canada étant représenté par la ministre des

123. *Le Devoir*, 23 mai 1989, p. A7.

124. ACDI, *Communiqué no 89-24*, 7 avril 1989.

125. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 146*, 16 juin 1989.

126. ACDI, *Communiqué no 89/22*, 28 mars 1989.

127. ACDI, *Communiqué no 89/26*, 10 avril 1989.

128. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 6 juin 1989, pp. A1 et A8.

Relations extérieures et du Développement international. Les deux pays ont l'intention de favoriser l'augmentation de leurs échanges commerciaux, qui demeurent limités. Au cours des quatre dernières années, le Canada a exporté en moyenne pour \$11 millions au Zimbabwe, les exportations du Zimbabwe vers le Canada ayant pour leur part progressé, passant de \$5 millions en 1985 à \$14 millions en 1988.<sup>129</sup>

## 7 – L'aide au développement et l'aide humanitaire

Mme Landry annonçait le 13 juin devant le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) que le Canada verserait \$20 millions sur cinq ans au programme Réseau Afrique 2000. Ce programme, soutenu également par le Danemark, l'Italie, le Japon et la Norvège, sera administré par le PNUD et financera des projets dans les secteurs de la protection de l'environnement, de la foresterie et de la sécurité alimentaire en Afrique.<sup>130</sup> En juin également, la ministre des Relations extérieures annonçait que l'ACDI consacrerait jusqu'à \$13 millions à des programmes d'ONG canadiennes en Éthiopie et en Angola.<sup>131</sup> Enfin, le Canada donnait au printemps \$85,000 à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour une aide d'urgence en Mauritanie, au Sénégal et en Gambie à la suite des affrontements sanglants entre Mauritaniens et Sénégalais.<sup>132</sup>

## M — Le Canada, l'Asie et l'Océanie

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dévoilait le 16 mai à Edmonton, en Alberta, les mesures que son gouvernement entend prendre pour resserrer les relations du Canada avec la région Asie-Pacifique. M. Clark et Mme Landry avaient déjà évoqué, en octobre et au trimestre dernier, les grandes lignes de cette nouvelle stratégie présentée sous le nom de « Pacifique 2000 ». Ce programme comporte quatre composantes: une « stratégie commerciale » pour améliorer la part du Canada sur les marchés de la région, la constitution d'un Fonds de coopération scientifique et technologique avec le Japon, la constitution d'un Fonds pour l'apprentissage des langues et des réalités asiatiques au Canada et celle d'un troisième Fonds destiné celui-ci à encourager les activités canadiennes dans la région.<sup>133</sup> Le ministre canadien réaffirmait l'intérêt de son gouvernement à la formation d'une institution de coopération économique propre au Pacifique. Il déclarait alors que le Canada avait l'intention de participer pleinement au processus d'instauration d'une coopération régionale, d'abord par la réunion ministérielle, que venait de proposer le premier ministre australien. Un représentant de ce pays était d'ailleurs de passage à Ottawa quelques jours plus tard pour en discuter.<sup>134</sup> M. Clark précisait les objectifs de son gouvernement pour cette institutionnalisation des rapports avec la région. Pour lui, il s'agira:

De promouvoir la libéralisation du commerce international;

129. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 159*, 29 juin 1989.

130. ACDI, *Communiqué no 89-33*, 13 juin 1989.

131. ACDI, *Communiqué no 89-34*, 14 juin 1989.

132. ACDI, *Communiqué no 89-29*, 5 mai 1989.

133. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/23*, 16 mai 1989, pp. 3-6.

134. John KOHUT, *The Globe and Mail*, 30 mai 1989, p. B7.

De favoriser l'établissement de règles communes en matière de commerce, d'investissement, de transfert de technologie et de propriété intellectuelle;

D'entreprendre des travaux de recherche et d'analyse sur la croissance économique régionale et sur les défis que celle-ci présente;

De devenir « des partenaires du progrès » dans la région du Pacifique par le biais de programmes de coopération dans des domaines d'intérêt commun comme les ressources naturelles, le développement industriel, l'environnement, les communications, les rapports et les échanges professionnels et techniques;

De faire en sorte que les pays de la région du Pacifique soient intégrés non seulement à l'économie côtière du Pacifique mais aussi à l'économie internationale, en faisant partie de l'OCDE et d'autres organismes multilatéraux.<sup>135</sup>

## 1 – La Chine

Dès la proclamation de la loi martiale à Beijing le 20 mai, le Canada demandait au gouvernement chinois d'éviter le recours à la force et de continuer à faire preuve de modération devant les manifestations étudiantes.<sup>136</sup> Quinze jours plus tôt, le premier ministre Mulroney, au cours d'un voyage aux États-Unis avait qualifié d'« étonnants » les événements pacifiques qui se déroulaient en Chine, qu'il situait alors « dans une trame internationale qui va nous conduire à une nouvelle époque ».<sup>137</sup> Mais le gouvernement canadien devait s'indigner, le 4 juin, du « recours aveugle et brutal à la force contre les étudiants et les habitants de Beijing ».<sup>138</sup> Dans une déclaration à la Chambre des communes qui tenait le lendemain un débat d'urgence sur la situation en Chine, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parlait de l'assaut donné par les militaires sur la place Tien An Men comme d'une victoire des « forces des ténèbres » sur « celles de la lumière ». Mais il insistait également sur l'importance que le Canada attache à ses relations avec la Chine:

En étudiant notre réaction, toutefois, disait-il, nous devons nous rappeler que nous chérissons notre amitié avec le peuple chinois, que nous n'allons pas devenir anti-chinois. Notre condamnation et notre indignation doivent viser les mesures de répression sanglante que nous ne saurions sanctionner et ceux qui les ont prises ou préconisées.<sup>139</sup>

Et s'il adoptait immédiatement un certain nombre de mesures en réaction à la crise – report de la signature de projets d'aide au développement, suspension des consultations sur la coopération nucléaire, suspension du programme de relations en matière de défense, possibilité offerte aux étudiants chinois au Canada de prolonger leur séjour<sup>140</sup>, – le gouvernement canadien se donnait quelques semaines pour élaborer

135. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/23*, 16 mai 1989, pp. 7-8.

136. *Ibid.*, *Communiqué no 117*, 20 mai 1989.

137. *Le Devoir*, 6 mai 1989, p. A12.

138. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 126*, 4 juin 1989.

139. *Ibid.*, *Discours no 89/28*, 5 juin 1989, p. 3.

140. *Ibid.*, pp. 5 et 6; Voir également Janet STEFFENHAGEN, *The Globe and Mail*, 15 juin 1989, p. A13 et *Le Devoir*, 22 juin 1989, pp. 1 et 10.

rer sa position. Il effectuait alors un grand nombre de consultations, auprès de l'ambassadeur canadien en Chine, rappelé le 12 juin, au moyen d'une « table ronde nationale » formée d'industriels, d'universitaires, de représentants des ONG et de la communauté sino-canadienne, et d'une séance spéciale du Comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures et le Commerce extérieur. C'est le 30 juin que M. Clark faisait connaître l'ensemble des mesures arrêtées par son gouvernement dans une déclaration sur « l'avenir des relations sino-canadiennes ». La politique canadienne repose, disait-il, sur quatre paramètres fondamentaux : le Canada ne peut accepter que ses relations avec la Chine suivent leur cours normal après la répression ; l'amitié qui unit les deux peuples reste précieuse ; il faut éviter d'isoler la Chine ; et il faut tenter de coordonner les réactions des Alliés. Désormais, trois nouveaux critères régiront les relations avec la Chine : préserver les relations établies au cours de la dernière décennie, favoriser les échanges entre les personnes, et éviter les programmes qui apportent soutien ou prestige aux militaires ou à l'appareil de propagande de l'État. Quant aux mesures précises adoptées, elles comprennent la suspension des contacts « de haut niveau » avec le gouvernement chinois, l'augmentation des ressources mises à la disposition de l'ambassade canadienne à Beijing pour suivre la situation des droits de l'homme en Chine, le retrait de trois projets d'aide au développement, la suspension de la signature de quatre accords prévus, l'interruption des activités reliées au projet des Trois Gorges (pour lequel le gouvernement chinois avait reporté toute décision de cinq ans en avril<sup>141</sup>), l'examen, selon les nouveaux critères, de tout nouveau projet ayant recours à la ligne de crédit de la SEE, l'annulation de tout financement accordé pour la participation à des foires commerciales et la réduction de la représentation commerciale canadienne à Beijing. Le ministre acceptait par contre la signature d'un projet de coopération entre des collèges communautaires canadiens et chinois et avait l'intention de ne pas freiner les échanges dans les domaines de la culture et des communications, à l'exception d'un projet de Radio-Canada sur la coproduction de programmes de radio et de télévision avec la radio d'État chinoise. La société Radio-Canada international avançait pour sa part de dix mois la diffusion d'émissions en mandarin en Chine.<sup>142</sup> Enfin, le gouvernement canadien annonçait l'octroi de fonds de l'ACDI pour venir en aide aux étudiants chinois au Canada.<sup>143</sup> En mai, le Canada et la Chine avaient célébré le « mois de l'amitié », qui avait donné lieu à plusieurs activités bilatérales.<sup>144</sup>

## 2 – Le Japon

Une délégation commerciale japonaise dirigée par le ministre du Commerce extérieur et de l'Industrie, M Hiroshi Mitsuzuka, effectuait une visite au Canada les 4 et 5 mai. Le ministre japonais devait rencontrer son homologue canadien, M. Crosbie, et plusieurs autres ministres.<sup>145</sup> Le ministre Crosbie s'adressait plus tard en mai aux

141. *The Globe and Mail*, 4 avril 1989, p. B22.

142. *Ibid.*, *Discours no 89/32*, 30 juin 1989.

143. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 160*, 30 juin 1989 ; Voir aussi *Communiqué no 162*, 30 juin 1989.

144. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 099*, 2 mai 1989.

145. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 100*, 3 mai 1989.

participants à la Conférence sur la coopération commerciale Canada-Japon qui réunissait à Toronto des gens d'affaires des deux pays à qui il parlait de la stratégie Pacifique 2 000 exposée par M. Clark.<sup>146</sup>

### 3 – L'aide au développement et l'aide humanitaire

À l'occasion de la journée mondiale de la Croix-Rouge, le 8 mai, le gouvernement canadien annonçait l'envoi au Pakistan d'une équipe médicale qui fournira de l'assistance aux hôpitaux de campagne du Comité international de la Croix-Rouge qui s'occupent des réfugiés afghans.<sup>147</sup> Par ailleurs, le Canada et l'Indonésie signaient en juin un protocole d'entente permettant le déroulement de la troisième phase d'un projet sur la gestion de l'environnement.<sup>148</sup>

## N — Chronologie thématique\*

### Exportation de gaz naturel aux États-Unis

avril:

L'Office national de l'Énergie tient des audiences publiques pour évaluer la demande des compagnies ESSO, SHELL et GULF de vendre d'importantes quantités de gaz naturel – 9,2 trillions de pieds cubes sur vingt ans – aux États-Unis à partir de 1996.

### *Le Canada et la Colombie*

3 mai:

Le *Globe and Mail* rapporte que le groupe rebelle colombien M-19 aurait fait parvenir le mois précédent au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une lettre demandant que le Canada participe au processus de paix en Colombie. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures déclarait que le gouvernement canadien ne pourrait considérer une telle participation que si la requête était présentée par le gouvernement colombien.

### *Décisions européennes sur le commerce des fourrures*

5 mai:

Le quotidien *The Globe and Mail* rapporte que la Commission européenne a adopté une proposition interdisant l'importation de fourrures d'animaux capturés à l'aide de pièges à mâchoires ou par d'autres méthodes jugées cruelles selon les normes internationales. Sous réserve de l'approbation du Conseil européen des ministres, cette mesure devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996. Une autre proposition, celle-ci exigeant l'étiquetage des fourrures, mesure qui aurait permis aux consommateurs d'identifier les fourrures fabriquées à partir d'animaux capturés par de tels

146. *Ibid.*, Discours no 89/25, 23 mai 1989.

147. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 104*, 8 mai 1989.

148. ACDI, *Communiqué no 89-32*, 8 juin 1989.

\* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

procédés, n'était pas retenue. Le gouvernement canadien exerce depuis plus d'un an des pressions en ce sens.

*Une délégation canadienne au Conseil d'administration du PNUÉ*

15 au 26 mai:

La ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, doit représenter le Canada à l'ouverture du quinzième Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui se tient au Kenya. Mme Landry doit participer aux deux premiers jours de la réunion.

*Le Canada et les pays non-alignés*

17 mai:

Les ministres des Affaires étrangères du mouvement des pays non-alignés, réunis à Harare, reportent au sommet de septembre prochain la décision sur les demandes du Canada et du Venezuela de participer à leurs travaux, le premier à titre d'invité et le second comme membre à part entière.

*Maintien de la participation canadienne de l'Agence spatiale européenne*

31 mai:

Le ministre fédéral responsable de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, M. Harvie André, et le directeur général de l'Agence spatiale européenne (ASE) signent à Montréal un accord de coopération d'une durée de dix ans. Cet accord renouvelle deux accords préalables qui avaient permis au Canada de participer à certains programmes de l'ASE.

*Accords aériens avec la Thaïlande et les Pays-Bas*

mai-juin:

Deux accords de service aériens sont paraphés par le Canada. Il s'agit de la signature du premier accord aérien avec la Thaïlande, annoncée le 24 mai, suivie le 2 juin, de celle d'un nouvel accord avec les Pays-Bas. L'accord avec la Thaïlande permettra aux sociétés aériennes des deux pays de diversifier leurs opérations; quant à celui avec les Pays-Bas, il mettra en place des liaisons aériennes directes entre Amsterdam et sept villes canadiennes.

*Participation canadienne à des exercices militaires*

mai-juin:

Du 13 au 24 mai, les forces aériennes canadiennes participent, avec celles des États-Unis, à un exercice de défense aérienne du NORAD ayant pour nom AMALGAM CHEF. Tenu périodiquement, cet exercice consiste à vérifier le bon fonctionnement du système de défense aérien de l'Amérique du Nord ainsi que la performance du personnel qui y est assigné. Un autre exercice, celui-ci parrainé par l'OTAN, se déroulait du 3 au 28 juin au Danemark. L'exercice AVENUE EXPRESS permettra d'évaluer la capacité de déploiement et l'emploi dans ce pays de la Force mobile du Commandement allié en Europe (CAC). Quelque 5 500 militaires y participaient dont plusieurs bataillons et escadrons canadiens.

*Dialogue avec l'Europe de l'Est en matière de désarmement*

Début juin :

Une délégation canadienne des ministères des Affaires extérieures et de la Défense se rend en Tchécoslovaquie et en Pologne pour des consultations sur les questions de désarmement et de contrôle des armements.

*M. John Crosbie à la réunion des ministres du Commerce de la Quadrilatérale*

2 au 4 juin :

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, participe à La Haye à une réunion des ministres du Commerce de la Quadrilatérale qui comprend, outre le Canada, le Japon, les États-Unis et la CEE. L'état d'avancement des négociations commerciales du cycle de l'Uruguay Round et l'utilisation, par les États-Unis, de la section 301 de la Loi sur le commerce et la compétitivité figurent parmi les principaux sujets discutés par les ministres.

*Le Canada et le Front Polisario*

8 juin :

Le quotidien *Le Devoir* rapporte que, lors du passage à Ottawa d'un représentant du Front Polisario, le secrétariat d'État aux Affaires extérieures se serait déclaré prêt à « accueillir avec sympathie » une demande émanant des Nations Unies de participer à l'organisation d'un référendum et à l'instauration du processus d'indépendance. Toutefois, précise-t-on au Secrétariat, cette demande devrait être formulée par le Secrétaire général de l'ONU et la candidature du Canada acceptée par le Maroc et l'Algérie.

*Un Canadien à la conférence régionale des Nations Unies sur le désarmement*

12 juin :

Le ministère des Affaires extérieures annonce que M. Fred Bild, sous-ministre adjoint pour le Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale, se rendra en Union soviétique du 12 au 16 juin. Il participera du 12 au 14 à la Conférence régionale des Nations Unies sur la limitation des armements à Dagomys puis tiendra des consultations bilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement à Moscou.

*Le Canada et l'Arctique*

13 juin :

Dans un discours prononcé à Montréal, le ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, souligne que son gouvernement cherche à conclure des ententes avec ses voisins du Nord, et particulièrement avec l'Union soviétique, pour protéger l'écosystème de l'Arctique. Le ministre estime même que le Canada pourrait établir « un pont environnemental entre les États-Unis et l'Union soviétique ».

*Traité d'assistance judiciaire avec l'Australie*

19 juin :

Les ministres canadien et australien de la Justice, MM. Douglas Lewis et Michael Tate, signent à Ottawa un traité d'assistance mutuelle en matière judiciaire qui

permettra par exemple aux polices des deux pays de coopérer dans les enquêtes portant sur les criminels oeuvrant à l'échelle internationale.

#### *Le Canada et l'ASEAN*

23 juin:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rencontre à Edmonton les ambassadeurs des pays membres de l'ASEAN en préparation de la réunion ministérielle qui aura lieu au Brunei en juillet.

## **II – Les relations extérieures du Québec**

(avril à juin 1989)

### **A — Aperçu général**

La continuité caractérisait les gestes posés par le gouvernement québécois en matière de relations internationales au cours de ce trimestre. La participation du Premier ministre et de quelques-uns de ses ministres au troisième Sommet francophone en constituait bien entendu un temps fort. D'autre part, la conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada ne souffrit pas cette fois de la désaffection d'un certain nombre de gouverneurs américains, comme ce fut parfois le cas au cours des années précédentes. Malgré le sort réservé en début d'année à un contrat d'exportation d'électricité conclu avec le Maine, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que le Premier ministre se rendait dans l'État de New York pour la traditionnelle séance de signature d'un contrat d'exportation conclu il y a un an avec cet État. On notera encore le passage en Amérique latine, pour la deuxième fois depuis le début de l'année, du ministre des Affaires internationales Paul Gobeil et la conclusion d'une entente de coopération avec le Groenland pour les populations inuit.

### **B — Questions économiques et commerciales**

Le ministre des Finances, M. Gérard-D. Lévesque, présentait le 16 mai le budget de son gouvernement pour l'année 1989-1990, qui prévoit des dépenses de \$32,5 milliards et un déficit de \$1,5 milliard. Il affirmait avoir été contraint à la prudence par la conjoncture économique et par les coupures du budget fédéral dans les paiements de transfert aux provinces et certains programmes à frais partagés. Celles-ci étaient compensées par une augmentation de la surtaxe sur les entreprises.<sup>1</sup>

Le Québec réclamait sans succès au gouvernement fédéral, le 17 avril, la possibilité de jouer un rôle plus important dans la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Conjointement avec ses homologues d'autres provinces, M. Paul Gobeil, ministre québécois des Affaires internationales, souhaitait l'élaboration de mécanis-

1. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 17 mai 1989, pp. A1 et A10.